

nassogne

L'occupation du sol

L'Administration du Cadastre a pour principale mission la gestion de la fiscalité liée au sol. Pour ce faire, Il tient à jour l'enregistrement de certaines propriétés des parcelles de terrain, les parcelles cadastrales. Parmi les données figurent la nature - ce terme sera précisé - de la parcelle et sa superficie.

L'informatisation des données, précédée de la normalisation des natures cadastrales (standardisation des termes utilisés), permet depuis peu de réaliser des statistiques d'occupation du sol en collaboration avec l'Institut national de Statistique.

Après explication des concepts utilisés, nous nous proposons d'examiner la commune de Nassogne sous l'aspect de l'occupation du sol et de la comparer avec d'autres entités du pays. Les chiffres proviennent de l'ouvrage statistique de l'occupation du sol - 1.1.1980 de l'INS et l'Administration du Cadastre.

Les natures cadastrales

On a défini 216 natures cadastrales normalisées; il serait fastidieux de les énumérer ici. Quelques exemples fixeront toutefois les idées : jardins, pépinières, tourbières, campings, mares, maisons, écuries, abattoirs, hangars, banques, cafés...

Pour les besoins statistiques, les rubriques ont été agrégées en 37 catégories significatives, divisées en deux grands groupes : les parcelles bâties et les parcelles non bâties.

Le tableau énumère cette classification, à quelques regroupements supplémentaires près. Aux parcelles cadastrées, il convient d'ajouter pour obtenir la superficie d'une entité administrative les terrains non cadastrés. Ceux-ci représentent l'essentiel de la voirie, les grands cours d'eau etc. En fait la plupart des infrastructures d'intérêt général.

Différents aspects

Il est possible d'étudier l'occupation du sol sous différents aspects. Nous nous proposons d'en retenir trois.

L'aspect bâtisse

Il s'agit de distinguer les parcelles pourvues de bâtiments de celles qui en sont dépourvues. Ce sont les deux grandes catégories (1 et 2) du tableau.

Il importe de ne pas confondre surface des bâtiments - des toits par exemple - et surface des parcelles bâties. Ces dernières sont les terrains sur lesquels sont implantés un ou des bâtiments. Le terrain est souvent sensiblement plus grand; c'est ainsi qu'un jardin fait généralement partie d'une parcelle bâtie.

L'aspect urbanisation

Nous entendons par là le modelage par l'homme du terrain.

Selon cette acception, toutes les surfaces bâties sont bien sûr urbanisées, mais d'autres le sont également, tels les terrains récréatifs, les chemins etc.

Ne seront pas considérées comme urbanisées les terres agricoles, bien qu'elles soient exploitées par l'homme.

Les aires urbanisées sont mentionnées en marge du tableau.

L'aspect fonctionnel

L'homme s'adonne à un certain nombre d'activités qui ont un impact sur le terrain. On peut rendre compte de presque toute l'occupation du sol par les fonctions humaines suivantes : habitat, production (de biens et de services: secteurs primaire, secondaire et tertiaire), déplacements (transport) et loisirs (notamment culture et sport).

Une petite part du pays "ne sert à rien", c'est-à-dire qu'elle n'est pas affectée à une activité humaine c'est le cas des terrains vagues. Petite réserve pour les générations à venir...

Un terrain peut avoir une destination principale et servir accessoirement à autre chose. Un bois faisant l'objet d'une exploitation sylvicole servira aux promenades. Une seule affectation sera enregistrée dans ce cas.

Parfois les parcelles rassemblées dans une rubrique peuvent servir à deux secteurs : la pêche est un loisir, la pisciculture une activité de production; le vivier est le même. Ces terrains seront arbitrairement partagés dans les totaux.

Un problème particulier se présente en ce qui concerne les~ bâtiments destinés aux loisirs. En un même lieu on assiste à des activités présentées par des tierces personnes (spectacles par exemple) ou on pratique des activités avec le concours de tiers (installations sportives...). De tels bâtiments seront classés sous l'optique production dans les services et sous l'angle "consommation" dans les loisirs. L'affectation fonctionnelle retenue est également indiquée en marge du tableau.

Les exemples qui précèdent nous montrent que toute classification a ses limites et revêt une part d'arbitraire.

Il n'en reste pas moins qu'elle peut se révéler riche d'enseignements. C'est ce que nous allons voir à l'analyse du tableau, qui sera développée dans le prochain numéro de l'escargot.

Conservez précieusement ce numéro-ci...

NASSOGNE OCCUPATION DU SOL

Bâtisse	Urbanisation	Fonction	Code	Dénomination, description	Code	N A S S O G N E			LUXEMBOURG	BELGIQUE	
						Nombre de parcelles	Surface/parcelle	Superficie	Pourcentage de la superficie		
									==(a)==	= (ha)=	==(%)==
N	N	1	1.AE	Terres agricoles nda (ea vignes, pépinières)	1.AE	3887	54	2080	18.58	26.33	34.31
N	N	1	1.BC	Pâtures, prés	1.BC	4280	53	2253	20.13	17,37	24.13
N	U	L	1.DI	Jardins, parcs	1.DI	514	8	43	,36	,46	1,67
N	N	1	1.F	Vergers	1.F	174	20	34	,30	,18	2.09
N	N	1	KG	Bois	1.G	4610	131	6045	54,01	46,73	19.97
N	N	-	1.H	Terres vaines et vagues	1.H	857	25	212	1,89	3,18	3.21
N	U	L	1.J	Terrains récréatifs (non bâtis)	1.J	5	120	6	,06	,08	,16
N		1-L	1.K	Eaux cadastrées (ea étangs)	1.K	42	5	2	,02	,14	,33
N	U	T	1.L	Chemins cadastrés	1.L	157	4	6	,06	,18	,42
N	U	-	1.MNOP	Divers (ea terrains à bâtir, terrains industriels)	1.MNOP	247	15	38	,33	,55	1.56
B	U	H	2.AB	Appartements	2.AB	144	1	1	,01	,00	,08
B	U	H	2.C	Maisons, fermes	2.C	1530	8	127	1.13	1,07	5.02
B	U	1-H	2.DEF	Annexes (ea remises, serres, bât, destinés à l'élevage)	2.DEF	267	3	9	,07	,07	,30
B	u	2	2.G	Bâtiments industriels	2.G	24	13	3	,03	,10	,75
B	U	1-2	2.H	Bâtiments de stockage (hangars, entrepôts)	2.H	53	4	2	,02	,01	,14
R	U	3	2.1	Immeubles de bureaux (ea banques)	2.1	1	0	0	,00	,00	,02
B	U	3	2.JK	Bâtiments commerciaux (yc horeca)	2.JK	56	7	4	,04	,04	,13
B	U	3	2.L	Bâtiments publics (administratifs)	2.L	6	17	1	,01	,04	,06
B	U	T	2.M	Equipemts d'util, publique (transports, énergie, eau)	2,M	14	0	0	,00	,01	• 04
B	U	3	2.N	Bât. destinés aux soins et à l'aide sociale	2.N	2	100	2	,02	,02	,06
B	U	3	2.0	Bât, destinés à l'enseignement et à la culture	2.0	13	15	2	,02	,05	,18
B	U	3	2.P	Bât, destinés aux cultes	2.P	28	4	1	,01	,01	,04
B	U	3+L	2.Q	Bât. dest, aux loisirs (ea salles de spectacles, piscines)	2.Q	183	7	13	,11	,09	,19
B	U	L	2.RST	Divers (ea monuments)	2.RST	24	13	3	,03	,02	,05
N	.	T	3	Superficie non cadastrée	3	-	-	309	2.76	3,27	5.08

SUPERFICIE TOTALE

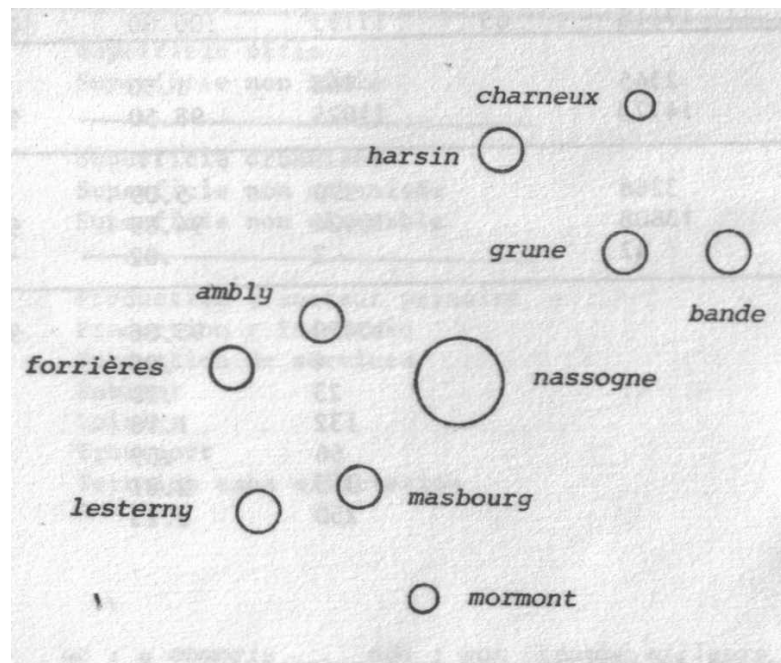
Bâtisse	Urbanisation	Fonction	Code	Dénomination, description	Code	N A S S O G N E			LUXEMBOURG	BELGIQUE	
						Nombre de parcelles	Surface/parc celle	Superficie	Pourcentage de la superficie		
							==(a)=	= (ha)=	==(%)=	==(%)=	==(%)=
B				Superficie bâtie		17118	65	11193	100.00	100,00	100.00
U				Superficie non bâtie	1	2345		168	1.50	1,53	7.06
				Superficie urbanisée	2	14773		11025	98.50	98,47	92.94
N	N			Superficie non urbanisée	U	3268		570	5,09	6,07	15.95
N	•			Superficie non classable	N	13808		10624	94,89	93,79	83.02
Aspect fonctionnel	1			Production ; secteur primaire	•	42		2	.02	,14	.34
	2			Production ; industrie	1			10420	93,06	90,72	80.89
	3			Production de services	2			4	,04	,11	.82
	H			Habitat	3			23	.21	,25	.68
	L			Loisirs	H			132	1,18	1,10	5.25
	T			Transport	L			66	,59	.72	2.21
	-			Terrains sans affectation	T			315	2.81	3.46	5.54
					-			250	2.23	3.73	4.77

Le tableau

En ligne nous trouvons vingt-cinq natures cadastrales retenues pour la statistique, le total, ainsi que des totalisations partielles selon les critères d'étude: milieu bâti et non bâti, urbanisé et non urbanisé et, terrains suivant leur affectation fonctionnelle.

En colonne, nous trouvons successivement

- °) le classement des rubriques selon les critères d'étude - bâti (B) et non bâti (N)
 - urbanisé (U), non urbanisé (N), non classable (.)
 - agriculture et assimilé (1), industrie (2), services (3), habitat (H), loisirs (L), transports (T), sans affectation (-)
- °) le code statistique, propre à l'INS
- °) la dénomination et une brève description des rubriques
- °) les chiffres, soit
 - le nombre de parcelles, la surface par parcelle et la superficie totale occupée pour Nassogne
 - la proportion de superficie occupée par les terrains d'une même nature pour Nassogne, pour la province de Luxembourg et pour la Belgique



Article paru dans « l'escargot », la revue de l'asbl en octobre 1983 (Escargot, 83/4)